



**Actu :**  
**Gendarmerie**  
La brigade prend possession des lieux à la rentrée  
**> en couverture**



**Dossier :**  
**Histoire d'eaux**  
Faites le grand plongeon dans cette richesse naturelle  
**> page 2 et 3**



**Redécouvrir :**  
**Bethencourt sur Somme**  
Redécouvrez votre Pays Neslois  
**> page 4**

## édito

La Communauté de Communes du Pays Neslois poursuit sa politique d'investissement en équipement de services. Dès Septembre, les nouveaux locaux administratifs de la gendarmerie seront opérationnels et les familles prendront possession de leurs appartements.

De six logements de l'ancienne gendarmerie, nous passons à sept, et un emplacement pour un huitième logement a été réservé. Une gendarmerie coûte peu aux contribuables car la Légion de Gendarmerie verse un loyer à la COM de COM du Pays Neslois, loyer qui permet de rembourser une partie importante de l'emprunt.

Dès 2011, la construction du canal et de la plateforme portuaire va entraîner un afflux de population important, qui se traduira par une augmentation des activités et du travail de notre brigade ; les locaux de fonction modernes et un habitat pavillonnaire seront d'autant plus appréciés par les gendarmes et leurs familles.

C'est en 2004, que le ministère de l'intérieur offre de nouvelles possibilités de construction. La Communauté de Communes du Pays Neslois décide de réactiver le dossier. Le projet de construction du Canal Seine Nord Europe étant d'actualité, les élus prennent la décision de construire une nouvelle gendarmerie qui permettra d'accompagner le développement du Pays Neslois.

André Salomé  
Président de la Communauté de Communes du Pays Neslois.



## >>actu gendarmerie déménagement 1<sup>er</sup> septembre

La nouvelle gendarmerie, financée à 84% par la Communauté de Communes du Pays Neslois, accueillera sept gendarmes et leur famille dès le mardi 1<sup>er</sup> septembre. Quant à l'inauguration, elle aura lieu au printemps 2010.

Désormais les gendarmes bénéficieront d'un outil moderne, de qualité et adapté aux exigences du métier et de la vie des familles. L'ancienne gendarmerie ne correspondait plus aux nouvelles normes et notamment pour la partie administrative. De plus le Canal à grand gabarit, créateur de 800 emplois direct, engendra un afflux de population important. Ce phénomène a été aussi pris en compte pour la construction de la nouvelle gendarmerie.

Ce projet date de 1998 ! Les travaux ont débuté au mois de mai 2008. La conduite de ce chantier a été remarquable. Les délais ont été tenus et les travaux réalisés dans les normes par des professionnels du bâtiment exemplaires. L'investissement réalisé par la Communauté de Communes vient augmenter son patrimoine foncier. Le coût de cette nouvelle gendarmerie est minime (lire l'édito) sachant également que le Ministère de la Défense et le Conseil Général ont participé à cet investissement.

Quant à l'ancienne gendarmerie, elle sera prochainement vendue.

## quizz...

### >> Connaissez-vous bien votre consommation d'eau ?

On ne le voit pas toujours mais nous consommons beaucoup d'eau. En moyenne, nous utilisons chaque jour 150 litres, c'est le triple pour un Américain. Maintenant, à vous de jouer.

1. Une chasse d'eau sans double commande consomme :

- a) de 2 à 5 litres
- b) de 8 à 10 litres
- c) de 6 à 12 litres

2. Sous la douche, on utilise :

- a) entre 30 et 80 litres d'eau
- b) de 80 à 100 litres d'eau
- c) de 120 à 145 litres d'eau

3. Pour prendre un bain...

- a) entre 150 et 200 litres d'eau
- b) de 250 à 300 litres d'eau
- c) de 300 à 350 litres d'eau

4. On se brosse les dents avec, en moyenne :

- a) 1 litre d'eau
- b) 3 litres d'eau
- c) 5 litres d'eau

5. Une machine à laver nécessite :

- a) de 40 à 70 litres d'eau
- b) de 70 à 120 litres d'eau
- c) de 100 à 150 litres d'eau

6. Pour laver une voiture, il faut :

- a) environ 75 litres d'eau
- b) environ 150 litres d'eau
- c) environ 200 litres d'eau

7. Arroser ses fleurs nécessite :

- a) entre 5 et 10 litres par m<sup>2</sup>
- b) entre 10 et 15 litres par m<sup>2</sup>
- c) entre 15 et 20 litres par m<sup>2</sup>.

réponses :

1) c - 2) a - 3) a - 4) a - 5) b - 6) c - 7) c

## COM'info n°8

10 rue de la Collégiale 80190 Nesle  
Tél. 03 22 88 33 25  
eMail : contact@lepaysneslois.com  
www.lepaysneslois.com

Directeur de la publication : **André Salomé**  
Rédactrice en Chef : **Florence Boucly**  
Rédaction et réalisation : **Cyril Toutain**  
Crédits photos : **Groupe HLC - Fotolia**  
Impression : **Imprimerie Jeanne d'Arc**  
3.500 exemplaires

## >>dossier

# Histoires

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 en matière d'assainissement collectif et non collectif, pour les zones d'assainissement non collectif.

### La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 contraint les communes à délimiter sur leur territoire des zones d'assainissement collectif et non collectif et de créer leur SPANC.

Dans nos communes, l'eau est une richesse naturelle mais fragile, nous devons donc la préserver. Sa qualité dépend de nos efforts collectifs et individuels. Après usage, l'eau que vous utilisez doit être dépolluée avant de rejoindre le milieu naturel. Si votre logement n'est pas raccordé à un réseau public d'assainissement, dit «*tout à l'égoût*», il doit disposer d'un système permettant de traiter toutes vos eaux usées domestiques, c'est ce que l'on appelle un assainissement non collectif. Les communes ont délégué la compétence assainissement non-collectif à la Communauté de Communes créant un service commun, appelé SPANC, afin de réaliser des économies de fonctionnement. Les missions du SPANC s'articulent autour de contrôles techniques obligatoires pour les installations existantes et une aide à la conception, l'implantation, la bonne exécution et le bon fonctionnement des nouvelles installations d'assainissement non collectif.

### Les dates du SPANC

La loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 précise : «*les contrôles des dispositifs d'assainissement existants doivent être réalisés, au plus tard, le 31 décembre 2012*». C'est dans cet objectif que la COM de COM a travaillé. En matière de gestion du service SPANC, la COM de COM se chargera de la partie administrative et des relations avec les Maires des Communes qui demeurent les interlocuteurs responsables. A ce jour, le SPANC doit contrôler près de 1.600 habitations réparties sur les 23 communes au plus tard le 31 décembre 2012 comme le prévoit la loi. Concrètement, c'est environ 400 contrôles qui seront réalisés chaque année d'ici l'échéance finale. Pour chaque contrôle, les agents du SPANC vérifieront entre autres, le bon état des ouvrages, les ventilations, les accessibilités, le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration. Le SPANC éditera prochainement une plaquette d'informations sur ses missions.

Rappel technique : les prescriptions techniques en matière d'assainissement non collectif incluent un pré-traitement, généralement une fosse toutes eaux, et un dispositif de traitement de type tranchées d'épandage ou lit filtrant qui permet la filtration et la dispersion des eaux pré-traitées.



L'eau, richesse éternelle ?

1992 donne de nouvelles compétences et obligations pour les communes de l'eau. Désormais, les communes ou leur regroupement doivent assurer des services d'assainissement non collectif, un service de contrôle technique de l'eau, que l'on appelle SPANC. Comment ça marche ?

# d'eaux



## » Ce que dit la loi

La vérification permet d'établir un état des lieux des ouvrages d'assainissement existants. Il est exercé sur place par les agents du SPANC. Les éléments vérifiés permettent d'assurer de l'absence de nuisances à l'égard de la salubrité publique et de l'environnement. Un avis du SPANC, permettra d'évaluer si vous devez faire l'objet ou non de travaux de réhabilitation.

Chaque particulier demeure responsable devant la loi, des dysfonctionnements de son installation. Il est aussi tenu d'entretenir son dispositif d'assainissement, notamment par des vidanges régulières, en principe tous les 4 ans. En revanche l'assainissement non-collectif est la solution la mieux adaptée d'un point de vue économique et environnemental. Certes, il nécessite un investissement, mais son coût de fonctionnement est dérisoire. En matière de gestion du service SPANC, la COM de COM du Pays Neslois se chargera de la partie administrative et des relations avec les Maires des Communes qui demeurent les interlocuteurs responsables.

## » Le zonage, c'est quoi ?

Les communes doivent établir un zonage d'assainissement. Il s'agit de délimiter, sur leur territoire, les secteurs qui relèvent de l'assainissement collectif ou de l'assainissement non collectif. Ce zonage est réalisé à partir de la connaissance des contraintes locales, comme la topographie, la nature des sols, le débit et la qualité des cours d'eau, la proximité des captages d'eau... Il tient également compte de la densité de l'habitat, des projets d'urbanisation et de la viabilité économique de l'assainissement collectif.

## » Vite dit...

Il faut 100 à 400 litres d'eau pour faire 1 kg de sucre. Il faut 25 litres d'eau pour faire 1 l de bière. Il faut 300 à 600 litres d'eau pour faire 1 kg de papier (près de 2,5 litres d'eau pour une feuille A4). Il faut 1 250 litres d'eau pour 1 kg d'aluminium. Il faut 20 000 litres d'eau pour faire 1 tee-shirt. Il faut de 200 000 à 400 000 litres d'eau pour faire 1 automobile. Il faut 8 600 litres d'eau pour une carte mémoire.

Source : l'Agence de l'eau

## en savoir plus...

### » L'eau à quoi ça sert ?

À la maison, l'eau est utilisée quotidiennement, comme boisson, pour la cuisson des aliments, pour la lessive, se laver, l'arrosage... Elle est indispensable au fonctionnement d'un grand nombre d'installations et d'appareils : toilettes, lavevaisselle, chauffage central, etc. Dans nos campagnes, les agriculteurs l'utilisent pour l'alimentation du bétail ou encore l'irrigation des cultures. Dans l'industrie, l'eau est une matière première incontournable. Elle intervient dans la fabrication de nombreux produits mais aussi pour le refroidissement et le lavage des installations ou encore la production d'énergie. Dans les collectivités, l'eau est utilisée par les usagers – notamment dans les établissements scolaires – mais aussi pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des rues, la défense incendie...

Il est désormais urgent de réfléchir ensemble aux moyens à mettre en oeuvre pour limiter sa consommation.

### » Evaluation de la qualité de l'eau

Pour évaluer la qualité des eaux superficielles, des outils ont été mis en place par l'Agence de l'eau. Ils tiennent compte de paramètres chimiques et hydrobiologiques. Le Système d'évaluation de la qualité de l'eau (SEQ – Eau) permet de déterminer la classe de qualité d'une eau en fonction de son altération (par exemple pour les matières phosphorées). Chaque altération correspond à un groupe physico-chimique. Le SEQ-bio est un outil d'interprétation des résultats issus de méthodes biologiques. Des indices permettent grâce à la présence, ou à l'absence, d'espèces vivantes, plus ou moins sensibles, de déceler les anomalies.

Il existe 5 classes pour l'eau :

- Bleu : très bonne
- Vert : bonne
- Jaune : passable
- Orange : mauvaise
- Rouge : très mauvaise

La qualité des eaux superficielles a un impact sur les espèces qui y vivent mais aussi sur les usages et les activités humaines : production d'eau potable, baignade, irrigation...

## **l'agenda :** animations dans le Pays Neslois de septembre à décembre 2009

### **>> Nesle**

**Dimanche 18 octobre :**

- foire aux poulains, vente  
exceptionnelle à la bibliothèque  
Geneviève Malin

**Dimanche 8 novembre :**

- Duathlon

**Dimanche 22 novembre :**

- 1ère édition du Cross de la ville  
- loto quine organisé par  
l'association des anciens élèves

**Dimanche 20 décembre :**

- Marché de Noël

### **>> Licourt**

**Dimanche 27 septembre:**

- interclub de marche organisé  
par la marche randonnée  
Chaulnoise

**Samedi 10 octobre :**

- repas du CCAS

### **>> Hombleux**

**Dimanche 20 septembre :**

- Ball trap

### **>> Breuil**

**Dimanche 20 décembre :**

- Noël de la commune, arbre de  
Noël et distribution des jouets  
aux enfants et des colis aux  
aînés.

### **>> Buverchy**

**Samedi 19 décembre :**

- Noël de la commune, arbre de  
Noël et distribution des jouets  
aux enfants et des colis aux  
aînés.

### **>> Voyennes**

**Samedi 7 novembre :**

- AS Champion pour le Pays de  
la Somme. Demi finale.

### **>> Rouy le Petit**

**Dimanche 6 décembre :**

- Fête de Noël, spectacle de  
clowns

**Dimanche 13 décembre :**

- Cyclo cross, Prix de  
l'Arboretum

# **>>redécouvrir Béthencourt sur Somme**

Chaque numéro de COM'Infos sera l'occasion de vous faire redécouvrir une commune du Pays Neslois. Bonne promenade...

## **Histoire**

Charmant village niché dans la vallée de la Somme au bord du Canal de la Somme, Béthencourt doit son nom à Beten (prière), à cause de la présence d'un antique oratoire. Le village peut également avoir reçu le nom du premier maître qui s'établit à cet endroit. Dès l'époque carolingienne, Béthencourt possédait une forteresse, destinée à protéger le passage de la Somme, guéable à cet endroit. Ce château-fort subsista jusque sous Louis XIII, qui le fit démolir. En 1676, le village fut pillé et brûlé par les Espagnols. Par la suite, lors de la première Guerre Mondiale, les allemands ont à leur tour entièrement rasé le village, après avoir évacué les habitants (appelés Béthencourtois). L'église fut détruite après la fin de la guerre par une mine à retardement. Devenu un joli village paisible, avec trois exploitations agricoles en activité, Béthencourt est désormais le paradis des pêcheurs.

## **Curiosités**

A la sortie du village en direction de Pargny se trouve un cimetière militaire allemand, l'un des plus grands de la région (1242 tombes), qui attire nombre de visiteurs. Deux calvaires, dont un datant de 1896, sont visibles de chaque côté du cimetière. A la sortie du village, on peut encore constater la présence d'un terrain argilo-calcaire, qui a longtemps permis d'approvisionner les communes avoisinantes en pierre à chaux. Aucune des nombreuses carrières que comptaient le village n'est en activité aujourd'hui. En allant vers Villecourt, après le canal, on peut observer les fondations de l'ancien moulin du village, qui contribuait, avec le port, à alimenter le commerce du grain au début du XXe siècle. A l'origine, Béthencourt comptait trois ponts successifs au dessus du canal, un pont tournant, un pont levis et un autre pont tournant. Les étangs dont la pêche est louée à l'année, regorgent de brochets, tanches, brèmes et sandres. A noter : la digue qui longe le canal et qui permet de rejoindre Rouy et Pargny en vélo ou à pied, à l'occasion d'une promenade.

## **L'église Notre Dame de l'Assomption**

A l'origine, l'église du village datait du XIe siècle. Ancienne construction lombarde, elle



était édifée tout près du canal, entre le chemin de halage et le contre fossé. Détruite par une mine à retardement le 22 avril 1917, un mois après la retraite allemande, elle fut reconstruite sur un nouvel emplacement, et consacrée le 3 octobre 1926. A l'intérieur, on peut admirer le christ en bois d'origine, épargné par l'incendie de 1917. La messe y est célébrée une fois par mois.

## **Enfants du Pays**

Au moyen-âge, les seigneurs de Béthencourt jouissaient d'une grande célébrité. En 1032, Baudouin de Béthencourt, allié du Comte de Vermandois, était ainsi l'un des principaux seigneurs de la cour du Roi Henri Ier. Au XIIIe siècle, Isabelle de Béthencourt, fut l'une des grandes dames de son époque. Epouse d'Odon IV, seigneur de Ham, on peut encore voir son tombeau dans la crypte de l'église de Ham.

Plus récemment, le Marquis de Primodan fut un personnage marquant pour la commune. Sa famille possédait la plus grosse ferme du village (150 hectares), qui fut ensuite vendue en 1945.